

**L’harmonisation des systèmes d’information des maisons départementales des personnes handicapées permettra de simplifier certaines procédures pour les personnes handicapées dès la fin 2019.**

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) se modernisent pour améliorer le service rendu aux personnes handicapées et à leurs familles.

Cette modernisation est indispensable pour faire face à l’augmentation des demandes - plus de 4,5 millions de demandes chaque année - et simplifier le parcours des personnes.

Toutes les MDPH, y compris celle des Yvelines, seront équipées d’une nouvelle version de leur logiciel d’ici fin 2019. Parallèlement, elles doivent repenser leur organisation et leurs procédures. **Ce travail est long et prend du temps. Le traitement des dossiers peut donc prendre du retard pendant cette période.**

